



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 26 février 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché de travaux n°190031CGT : Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Attribution du Lot 2 (Charpente métallique – couverture – bardage)

L'an Deux Mille vingt, le 26 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 21 février 2020.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI.

QUORUM : 21 (2^{ème} convocation, pas de quorum nécessaire)

ONT DONNE POUVOIR :

M. SIMONPIETRI à M. POZZO DU BORGIO

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, M Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noel LUIGGI, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Etienne PERFETTI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Marie-Dominique Giamarchi est élue secrétaire de séance.

OBJET : Marché de travaux n°190031CGT : Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Attribution du Lot 2 (Charpente métallique – couverture – bardage)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, notamment les articles L.21231 et R.2123-1 relatifs à la procédure adaptée ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique 2019 ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°170001 pour la réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia attribué au groupement solidaire « SARL AREA / Mme Marie Pichot / SARL 28.04 architecture / BET Garcia Ingénierie SAS / SARL BET Albertini / SARL E-CO» (mandataire : SARL AREA) par délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 15/01/2018 ;

Considérant la consultation n°190017CGT lancée le 5 août 2019 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché de travaux alloté (8 lots) de réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que sept lots ont été attribués dans le cadre de la consultation 190017CGT, par délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 14/11/2019 ;

Considérant que par délibération du 14/11/2019, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia a décidé de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre économique, la procédure n°190017CGT relative au lot 2 (Charpente métallique – couverture – bardage – métallerie) du marché de travaux réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia, et a autorisé le Président à lancer une nouvelle procédure ;

Considérant que la nouvelle procédure a été lancée le 13/12/2019 pour l'attribution de trois lots ;

Vu la consultation n°190031CGT lancée le 13/12/2019 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché de travaux de travaux réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Lot 2 : Charpente métallique – couverture - bardage ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, la SARL AREA (mandataire) ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 14/01/2020 ;

OBJET : Marché de travaux n°190031CGT : Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Attribution du Lot 2 (Charpente métallique – couverture – bardage)

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Où l'exposé du Vice-président délégué aux travaux et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La procédure adaptée lancée pour l'attribution du marché de travaux n°190031CGT concernant la réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Lot n°2 : Charpente métallique – couverture – bardage.

DECIDE

D'attribuer le marché de travaux n°190031CGT de réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Lot n°2 (Charpente métallique – couverture – bardage), à la SARL Bastia Charpentes Armatures sise 75006 Paris (Siret : 483 599 049 00036), pour un montant de 198 000 € HT ;


AUTORISE


Le Président à signer tout document nécessaire à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

 LE PRESIDENT
François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **05 MARS 2020**
et publication ou notification
du **05 MARS 2020**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGNIER 

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.